

VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL  
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
DANS SA SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2024

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**PRÉSENTS**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ.

**EXCUSÉS**

Françoise BÉRARD , Eric VALOIS , Caroline VARGIOLU , Laurent KAZMIERCZAK .

**ABSENTS**

Madame Nejma REDJEM.

**POUVOIRS :**

Françoise BÉRARD à Jacky BÉJEAN, Eric VALOIS à Ikrame TOURI, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Laure LAURENT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur Jacky BÉJEAN

-----

La séance est ouverte à 18 h 05

## 1. COMMERCE

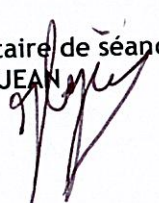
Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local commercial sis 69 avenue Georges Clemenceau (ex Petit campagnard)

Le cahier des charges a pour objectif de répondre aux dispositions des articles R.214-11 du Code de l'urbanisme relatives au droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. Le cahier des charges de rétrocession est approuvé par délibération du Conseil Municipal et comporte les clauses permettant d'assurer le respect des objectifs de diversité de l'activité artisanale et commerciale. La Ville publie un avis de rétrocession par affichage pendant 15 jours comportant un appel à candidatures, la description du fonds, le prix proposé et mentionne la possibilité de consulter le cahier des charges en mairie. Afin de garantir la meilleure attractivité à ce fonds de commerce, rendre possible dans les meilleurs délais la rétrocession du fonds de commerce ex-Petit Campagnard situé en centre ville et ainsi mettre un terme à sa vacance, il est proposé au conseil municipal d'approuver le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce.

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h29.

Le secrétaire de séance  
Jacky BÉJEAN



Fait à Saint-Genis-Laval, le 02/09/24  
La Maire de Saint-Genis-Laval  
Marylène MILLET

